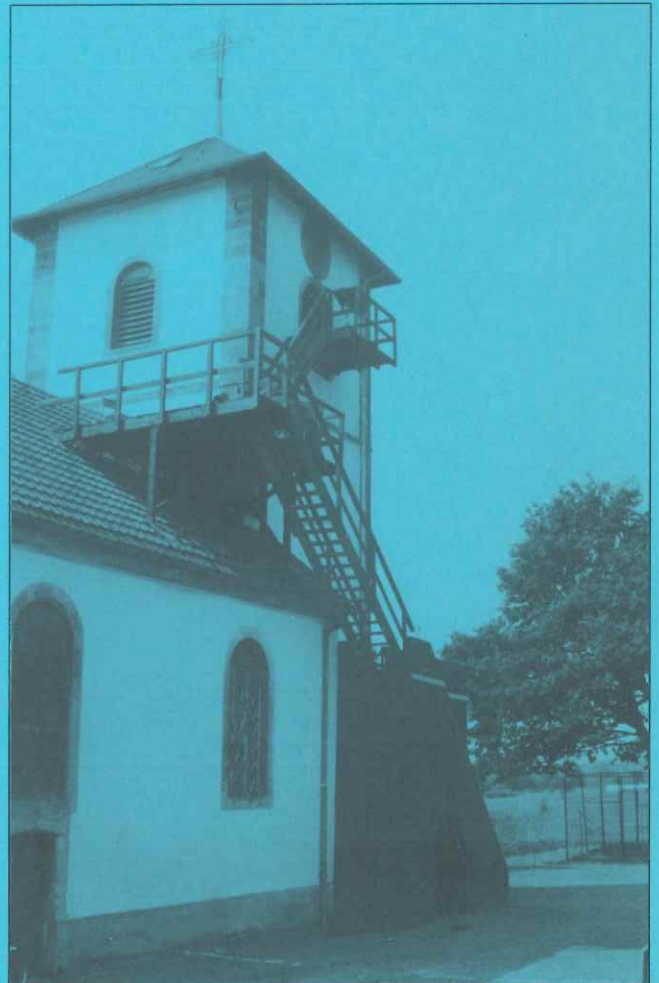
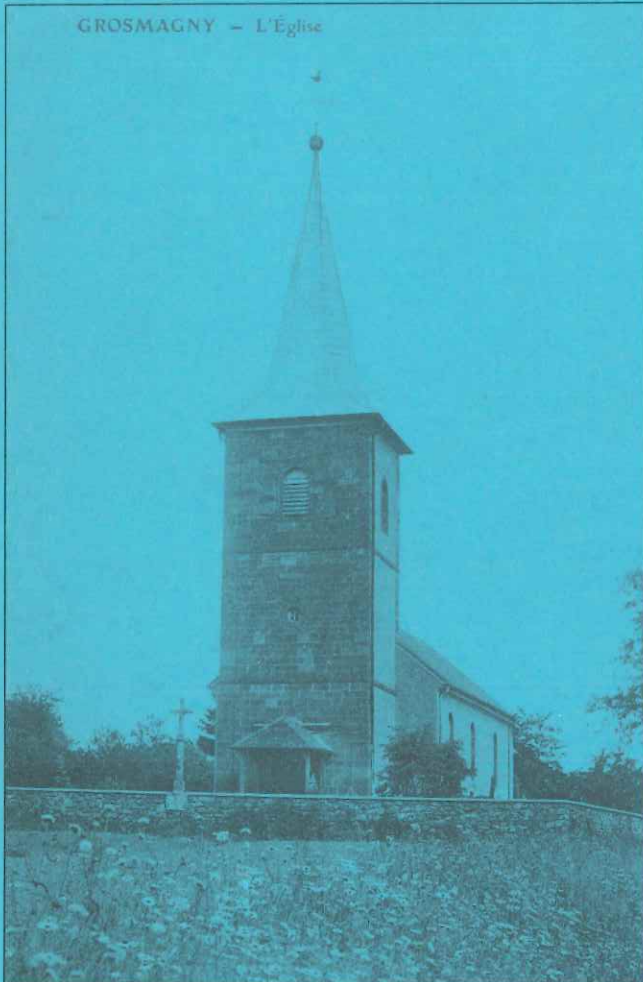


BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE

GROSMAGNY

GROSMAGNY - L'Église



SOMMAIRE

Le Mot du Maire
Travaux 89 - Projets 90
Budget - Statistiques
District
Crèche Familiale
Route Fleurie

Animations - Vacances
Déneigement : Traiter l'imprévisible
La Révolution à Grosmagny
Etat Civil
Divers
Le Combat de Grosmagny

notre contribution critique et constructive à l'élaboration de ce projet qui sera, à n'en pas douter, un sujet de travail important en 90.

Parallèlement à cette évolution intercommunale, et comme vous pourrez vous en rendre compte en feuilletant ce bulletin, le programme des travaux sera poursuivi, en particulier avec l'achèvement prochain du Centre de Loisirs.

Sont également prévus, en fonction évidemment des possibilités budgétaires, la réfection des sanitaires de l'école primaire, l'agrandissement du cimetière et l'élargissement de la Rue de la Côte, sans oublier les petites opérations qui peuvent se présenter en cours d'année et qui participent, par leur mise en oeuvre, à l'effort d'équipement de notre commune.

Ces quelques propos montrent à quel point le travail de l'élu communal est étoffé et diversifié. Après nous être adaptés à la décentralisation, nous voici confrontés aux conséquences de l'Europe, tout ceci en restant proches de vos réalités.

Mais, si tout ceci rend notre tâche plus difficile, cela la rend plus exaltante encore. Et puis, cela ne nous permet-il pas de pouvoir vous présenter, chaque fin d'année, nos voeux chaleureux de santé et de prospérité pour vous et vos familles !

Le Maire

PLANTATIONS

Réalisation de plantations décoratives sur le talus face à la mairie

Entreprise KUNDIG 12 623.30 F TTC

TRAVAUX A L'ECOLE (classe des grands)

Le déménagement des meubles et la démolition du plancher ont été réalisés par quelques bénévoles.

Réfection de la salle :

- maçonnerie : entreprise ETIENNE 17 434.00 F TTC
- plomberie : " GROSBOILLOT..... 2 075.50 F
- doublage-plafond-revêtement :
entreprise GIANNITRAPANI... 30 368.12 F
- menuiserie : " LHOMME..... 12 755.61 F
- carrelage : " CAROPA..... 14 922.84 F
- peinture-revêtement mural :
entreprise DE BARBA..... 25 009.01 F

EGLISE

Réalisation, côté Nord de l'église, d'un réseau de captage des eaux pluviales ainsi que celui d'un drainage :

entreprise HUSSON..... 36 565.29 F TTC

CENTRE DE LOISIRS

Lancement d'une première tranche de travaux :

- maçonnerie/terrassement :
entreprise ETIENNE..... 98 696.66 F TTC
- charpente/couverture/isolation :
entreprise GRANDVOINET.... 229 445.06 F

CHEMIN DES ROYERS

Finition des travaux commencés en 1988 concernant l'aménagement du chemin des Royers :

entreprise LOMBARD..... 31 969.82 F TTC

ECOLE MATERNELLE

Pose d'un grillage en bordure de route et dans le verger :

entreprise ETIENNE..... 16 038.57 F TTC

PLANTATION DE CHENES AUX ROYERS

entreprise NAUDET..... 30 298.88 F TTC

CONSTRUCTION D'UN HANGAR pour le stockage de matériel

réalisé bénévolement

PROJETS 1990

- lancement de l'étude pour la création de logements, dans la salle qui sert actuellement de locaux à l'association du Fayé,
- réfection et élargissement de la rue de la Côte,
- agrandissement du cimetière,
- centre de loisirs,
- réfection des sanitaires de l'école primaire,
- poursuite du programme forestier.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget présenté ci-après correspond au budget de notre commune pour 1989 (budget primitif plus modifications apportées au budget supplémentaire).

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Libellés	Valeurs	%
Denrées et fournitures..... (alimentation, combustibles, fournitures diverses et scolaires)	49 500 F	4 %
Frais de personnel..... (permanent et temporaire + charges sociales)	194 200 F	15 %
Impôts et taxes.....	4 400 F	0.5
Travaux et services extérieurs..... (entretien dans les forêts, bâtiments et voirie, travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances)	118 300 F	9.5
Participation et contingents.....	165 505 F	13%
Allocations - Subventions.....	26 020 F	2 %
Frais de gestion générale..... (cérémonies, indemnité de fonction du maire et des adjoints, P.T.T., etc...)	51 510 F	4 %
Frais financiers.....	71 098 F	6 %
Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	584 050 F	46 %
TOTAL DES DEPENSES.....	1 259 183 F	

RECETTES

Libellés	Valeurs	%
Produits de l'exploitation..... (cantine scolaire, redevance ordures ménagères)	86 831 F	7 %
Produits domaniaux..... (coupes de bois, location droit de chasse)	101 480 F	8 %
Produits financiers.....	200 F	
Recouvrements, subventions.....	53 952 F	4.5
Dotation globale de fonctionnement.....	283 097 F	22.5
Impôts indirects.....	13 282 F	1 %
Contributions directes.....	153 659 F	12 %
Produits exceptionnels.....	200 F	
Produits antérieurs.....	566 482 F	45 %

TOTAL DES RECETTES:..... 1 259 183 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Libellés	Valeurs	%
Déficit d'investissement reporté.....	117 364 F	6 %
Remboursement d'emprunts.....	45 226 F	2 %
Acquisition immeubles.....	72 300 F	4 %
Travaux de bâtiments..... (écoles maternelles et primaires, forêts, espaces verts, cimetière église, parking, centre de loisirs)	1750 110 F	88 %
<hr/>		
TOTAL DES DEPENSES.....	1 985 000 F	

RECETTES

Subventions d'équipement.....	351 112 F	18 %
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	584 056 F	29 %
Participations à des travaux d'équipement.....	275 156 F	14 %
Produits des emprunts.....	756 507 F	38 %
Recouvrement de créance.....	18 169 F	1 %
<hr/>		
TOTAL DES RECETTES.....	1 985 000 F	

STATISTIQUES FINANCIERES

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 357 habitants. En fait, notre village avoisine les 500 habitants.

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes :

COMMUNES	T.Habitation	Foncier Bâti	F.non Bâti	T.Professionnelle
Grosmagny	4.71 %	5.20 %	38.75 %	10 %
Belfort	13.77 %	15.10 %	69.30 %	19.17 %
Eloie	7.31 %	11.67 %	33.13 %	9.01 %
Etueffont	7.29 %	11.95 %	50;18 %	6.68 %
Petitmagny	6.64 %	7.95 %	60.84 %	6.20 %
Rougegoutte	2.86 %	2.76 %	13.95 %	6.95 %
Moyenne nationale	11.63 %	14.15 %	37.73 %	12.91 %

Ces 4 taxes, suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en francs) :

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe Habitation	4.71 %	73 462 F	52.15 %
Foncier Bâti	5.20 %	36 475 F	25.89 %
Foncier non Bâti	38.75 %	23 839 F	16.92 %
Taxe professionnelle	10 %	7 086 F	5.03 %
	Total :	140.862 F = somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune	

EFFORT FISCAL

POTENTIEL FISCAL

Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitants
1	Riervescemont	1	Argièsans	7 092 F
2	Dorans	2	Bessoncourt	5 245 F
3	Grosne	3	Botans	2 966 F
5	Belfort	7	Belfort	2 227 F
52	Grosmagny	51	Grosmagny	817 F
99	Leval	99	Lacollonge	469 F
100	Perouse	100	Courcelles	465 F
101	Cravanche	101	Petitefontaine	459 F

ETAT DE LA DETTE

Classement	Communes	Dettes en capital	Population	Montant de la dette par habitant
1	Morvillars	12 289 503	1 053	11 670 F
2	Rechesy	7 398 330	700	10 569 F
3	Belfort	412 672 819	52 739	7 824 F
53	Grosmagny	725 330	357	2 031 F
98	Buc	62 898	273	230 F
99	Leval	24 472	186	131 F
100	Banvillars	7 500	208	36 F

E N D E T T E M E N T

Communes	Annuités à payer	Recettes réelles de fonctionnement	Taux d'endettement
Morvillars	1 888 129	3 184 138	59.30 %
Rechesy	1 162 539	1 588 855	73.17 %
Belfort	60 765 840	303 694 894	20.01 %
Grosmagny	116 322	634 505	18.33 %
Buc	24 192	422 912	5.72 %
Leval	6 284	246 798	2.55 %
Banvillars	7 500	354 106	2.12 %

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosnagny
Taxe Habitation	1.3 % Leval	13.77 % Belfort	4.71 %
Foncier Bâti	1.41% Leval	15.10 % Belfort	5.20 %
Foncier non Bâti	2.35% Cravanche	77.20 % Riervescemont	38.75 %
Taxe professionnelle	1.93% Faverois	25.20 % Petitefontaine	10 %

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosnagny
Taxe Habitation	4.82 % Argièsans	22.23 %	61.08 % Urcerey	52.15 %
Foncier Bâti	5.14 % Bourogne	18.55 %	37.21 % Chèvremont	25.89 %
Foncier non Bâti	0.04 % Cravanche	0.87 %	76.37 % Lamadeleine	16.92 %
Taxe profession.	0 % Autrechêne Bourg/s/Châtelet Recouvrance	58.35 %	78.20 % Argièsans	5.03 %

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle.

Classement départemental	Communes	Base imposition population	Population	Produits attendus
1	Argièsans	50 430	202	331 076 F
2	Bessoncourt	32 124	746	1260 570 F
3	Botans	20 167	194	116 984 F
4	Cravanche	13 892	1893	888 873 F
82	Grosnagny	198	357	7 086 F
96	Urcerey	33	227	604 F
97	Riervescemont	29	48	162 F

La France compte 36 000 communes, soit davantage, à elle seule, que les onze autres pays de la Communauté Européenne réunis. Les citoyens ressentent fortement leur identité communale et plus de communes, c'est d'abord plus d'élus : 500 000 en France, proches du terrain qui symbolisent la démocratie au quotidien. La population du Territoire de Belfort a ainsi près de 1 500 élus municipaux pour la servir.

Cet émiettement communal pose cependant des problèmes d'efficacité dans l'administration du territoire, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est pourquoi les communes et notamment les communes du pays sous-vosgien, ont su s'organiser pour gérer les problèmes d'infrastructures qui dépassaient les compétences communales (distribution de l'eau, assainissement, ramassage des ordures ménagères, etc...).

Le nord du Département, animé par l'A.S.V.A.A. a ainsi créé une structure de regroupement, le syndicat intercommunal du pays sous-vosgien qui a d'ores et déjà engagé la réflexion sur son devenir par le biais de la charte intercommunale d'aménagement.

Le contexte économique et la perspective du marché unique européen impliquent aujourd'hui, comme une ardente nécessité, le renforcement de cette coopération intercommunale, niveau adéquat d'appréhension des problèmes complexes du développement local.

Doté d'un district, le pays sous-vosgien se donnera les moyens d'effectuer les nécessaires réalisations intercommunales garantes de son développement.

QU'EST - CE QU'UN DISTRICT ?

C'est un établissement public de coopération intercommunale renforcée, doté de la personnalité juridique, au même titre qu'un syndicat de communes. Il dispose de règles de fonctionnement particulières conciliant les exigences d'une nécessaire coordination avec les principes d'autonomie des communes.

UN DISTRICT : POUR QUOI FAIRE ?

Soumis au principe de spécialité des établissements publics, le district n'exerce que les compétences qui lui sont expressément attribuées :

- par la loi : deux types d'attributions sont transférées de plein droit au district :

* la gestion des services du logement et des centres de secours contre l'incendie ;

* la gestion des services assurés par les syndicats de commune inclus dans le district.

- par les communes membres, dans la décision institutive du district et dans les éventuelles modifications ultérieures. Toute affaire d'intérêt communal peut ainsi être transférée au district. Le régime des affaires du district est donc très souple.

LA PROCEDURE DE CREATION DU DISTRICT

L'initiative de la création du district appartient aux communes. La demande, effectuée par un ou plusieurs conseils municipaux, est adressée au Préfet qui fixe alors la liste des communes intéressées après avis conforme du Conseil Général.

UN DISTRICT A FISCALITE PROPRE

Le projet de district du pays sous-vosgien opte pour l'instauration d'une véritable fiscalité districale traduite par l'instauration de taux districaux sur les quatre bases de la fiscalité locale.

L'instauration d'une fiscalité propre est généralement mentionnée dans les statuts du district. A défaut, la décision de percevoir directement des impôts locaux est prise par le conseil de district statuant à la majorité des 2/3. Cette majorité ne fait intervenir aucune notion de population représentée.

Ce choix permettra au district de procéder à une répartition homogène de ses dépenses sur l'ensemble des contribuables relevant du regroupement.

Par ailleurs, certaines communes du district, plus particulièrement bénéficiaires d'une activité ou d'une réalisation districales, pourront lui assurer, à la demande du conseil de district, une compensation des dépenses concernées par le moyen de subvention.

Enfin, le futur district nord, doté d'une fiscalité propre, percevra la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

PRESENTATION DES COMPETENCES POSSIBLES DU DISTRICT NORD

L'analyse des besoins, actuels et futurs, du pays sous-vosgien, permet de lister les compétences possibles d'un district nord, outre les compétences transférées de droit à une telle structure (gestion du service du logement et des centres de secours contre l'incendie).

Face aux préoccupations diverses formulées par les élus des deux cantons concernés, le district nord pourrait être doté de quatre niveaux de compétences complémentaires :

- 1/ Cycle de l'eau
 - * adduction d'eau potable
 - * assainissement
 - * rivières
- 2/ Incendie
- 3/ Activité économique
- 4/ Tourisme

CRECHE FAMILIALE INTERCOMMUNALE SOUS-VOSGIENNE

Dans sa délibération du 13 Juin 1989, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la crèche familiale sous-vosgienne. Le souci et le but de cet engagement ont pour objectif de créer des emplois dans la commune tout en offrant aux parents de Grosmagny ainsi qu'aux jeunes ménages désireux de s'y installer, de pouvoir bénéficier de structures équivalentes à celles des villes.

Cette décision sociale, prise par vos élus, est la première pierre d'un système qui permet la garde, dans la commune, des enfants dès l'âge de 6 semaines jusqu'à 3 ans, le relais étant assuré par la garderie maternelle communale au-delà de cet âge, et ensuite par l'école primaire.

La crèche familiale intercommunale donne également aux gardiennes agréées l'avantage d'être reconnues afin d'avoir des garanties qui n'existent pas dans les autres modes de garde à domicile :

- * garantie de l'emploi
- * avantages sociaux (retraite, régime sécurité sociale pour maladie et congés maternité)
- * garantie de salaire et des congés (pas de rapport d'argent entre les parents et les gardiennes, c'est la crèche qui s'occupe des démarches administratives et qui se charge de verser les salaires)
- * surveillance médicale
- * formation
- * prêt de matériel par la crèche (lit, relax, poussette, landau)

Pour les parents, ce service propose :

- * un accueil proche du domicile à la journée ou à la demi-journée,
- * une souplesse dans les horaires de 7 h le matin à 19 h le soir,
- * une garantie de qualité de service (c'est une personne de confiance qui garde le ou les enfants même en cas de maladie sauf gravité nécessitant la présence de la maman)
- * assurance de l'accueil de l'enfant en cas de maladie ou d'absence de l'assistante maternelle
- * un suivi médical régulier des enfants
- * responsabilité de la crèche en cas d'accidents survenants à l'enfant pendant la garde
- * possibilité de déduction fiscale tout en bénéficiant de

coûts intéressants et équitables car calculés en fonction
du revenu du ménage

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au
bureau de la direction des assistantes maternelles, à :

Madame Monique MILLOT
Centre Jean Moulin
90300 VALDOIE

n° téléphone : 84 26 43 78

Permanance le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

ou à la mairie de Grosmagny qui transmettra : représentantes
au comité intercommunal de la crèche familiale sous-vosgienne :
Marie-Andrée JUND et Josiane TALFUMIER.

ROUTE DES VILAGES FLEURIS

A l'initiative des Comités Départementaux du Tourisme, des Unions Départementales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Haute-Saône et du Territoire de Belfort,

Et à l'engagement :

- * des communes et associations de fleurissement
- * des Départements
- * de l'Etat
- * de la Région
- * des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative
- * du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- * du Lycée Agricole de Valdoie
- * de l'Office de Tourisme de la région de Lure qui assurera la coordination des opérations sur la Haute-Saône,

Un projet de Route des Villages Fleuris a été décidé. Une vingtaine de communes sont concernées par cette décision. L'itinéraire retenu part de Lachapelle-sous-Rougemont jusqu'à Lure en passant par Grosmagny. Différentes actions sont prévues pour promouvoir ce projet :

- installation de portiques fleuris à l'entrée des villages auxquels les panneaux existants seront intégrés

- plantation diverses dans la traversée des villages (arbustes à fleurs, massifs, etc...) l'entretien sera à la charge des communes.

P R O M O T I O N

Dans le domaine touristique, un dépliant sera édité : il fera référence à la région, à ses communes, ainsi qu'à son artisanat d'art, ses produits locaux, etc...

Chaque commune doit être concernée par ce projet car il n'est rien de plus agréable que de traverser un village fleuri à la belle saison. Certains villages voisins le font remarquablement ; Grosmagny n'est pas en reste dans ce domaine puisque, dès le début de sa création, l'association du Fayé a demandé au Conseil municipal d'inscrire la commune au concours national des villages fleuris. Au fil des années, Grosmagny a obtenu des résultats honorables et en constante progression, ceci, grâce à la volonté de l'association, de la commune et de sa population.

Malgré le souci de tous pour rendre plus accueillants et plus gais les rues, les habitations ainsi que les bâtiments communaux, il apparaît que quelques verrues subsistent.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre compréhension pour que disparaissent les épaves automobiles et vieilles cabanes en ruine qui, ici et là, défigurent le paysage.

Un effort est également demandé aux riverains des routes et ruelles non concernées par l'itinéraire : l'élagage des talus ainsi que le fauchage des accotements bordant leur propriété serait plus que souhaitable.

Ces quelques recommandations vont vous paraître un peu contraignantes, mais elles sont nécessaires et importantes. De leur réalisation dépend la bonne réussite du projet et des engagements pris par vos élus.

Nous pensons que, ainsi, l'effort de chacun permettra à l'ensemble des Grosmagniens d'être fier d'habiter un village où semble-t-il "il fera bon vivre demain".

COMPTE RENDU DU CENTRE AERE MATERNEL

organisé par la S.E.P. (société d'éducation populaire)

Le Centre de Loisirs sans Hébergement pourrait être assuré par la S.E.P. ou un organisme semblable, c'est pourquoi nous vous proposons ce compte-rendu de ce qui s'est passé cet été 89 à l'école maternelle de Grosagny.

ENCADREMENT

- * équipe pédagogique : 1 directeur - 5 animateurs
- * équipe technique : 1 économe - 1 chef de cuisine -
3 agents

LES ENFANTS

- * une moyenne de 35 enfants par jour
- * 66 enfants ont participé au séjour
- * âge : de 4 à 6 ans
- * provenance : Belfort (28) Grosagny (2) et de 1 à 6 par villages ou villes avoisinants.

PROJET EDUCATIF DE LA S.E.P.

1/ L'enfant - L'adolescent

* Public :

- accueillir des enfants et des adolescents de tous milieux, de toutes cultures et de toutes confessions.

* Méthode :

- leur permettre d'être, ensemble, des acteurs de leur temps de vacances.

- acteur par opposition à consommateur

- acteur signifiant : concevoir, réaliser, évaluer

* Contenu :

- permettre le développement global de l'enfant et de l'adolescent à travers :

a) la relation à son corps : apprendre à se nourrir sainement, se détendre, retrouver des rythmes équilibrés, à s'exprimer par son corps, à maîtriser son corps.

b) la relation à la matière : capacité à inventer, créer, maîtriser la matière et les technologies contemporaines, plutôt que d'en être esclave.

c) la relation à soi : aptitude à faire des choix, à prendre et à assumer des responsabilités, à être autonome, à avoir confiance en soi, à s'adapter aux diverses situations, à être acteurs et non consommateur.

d) la relation aux autres : vivre et travailler en communauté, s'organiser et décider ensemble, respecter et apprécier l'autre dans sa diversité.

e) la relation à la nature : redécouvrir les lieux et les liens qui nous unissent, apprendre à utiliser et à maîtriser sans détruire.

2/ Les animateurs

* donner les moyens aux directeurs, de mener à bien leurs projets pédagogiques (à condition que ceux-ci s'inscrivent dans le Projet Educatif de la S.E.P.).

* Permettre à des animateurs, stagiaires et diplômés, ainsi qu'à des jeunes non diplômés, de participer pleinement à nos Centres de Vacances, et de découvrir notre Projet Educatif.

3/ Les bénévoles

* encourager les bénévoles à s'associer :

- aux projets pédagogiques des équipes d'animation,
- au fonctionnement des centres de vacances.

* permettre à chacun de s'exprimer :

- par son avis,
- par ses compétences et ses activités.

4/ Les autres participants

* inciter les parents à s'intéresser aux activités de l'association et éventuellement participer aux projets des centres de vacances.

* accueillir au sein des activités de l'association, des personnes en difficultés et qui souhaitent se réinsérer dans une vie sociale et communautaire.

JOURNEE TYPE

- 9 h 00
à - Accueil de tous les enfants
- 9 h 15
à - Activités par groupes d'âge
- 10 h 00
à - Goûter
- 10 h 15
à - Activités par groupes d'âge
- 11 h 00
à - Activités par groupes d'âge
- 11 h 45
à - Préparation du repas
l'équipe de 6 enfants + 1 animateur met la table
Les enfants se lavent les mains
- 12 h 00
à - Repas
- 12 h 45
à - Rangement des serviettes, débarrassage des tables,
brossage des dents, lavage des mains.
- 13 h 00
à - Temps calme
Petits : sieste environ 2 heures
Moyens : sieste + bibliothèque + musique,
environ 1 h 30
Grands : bibliothèque + musique + jeux d'observation
environ 1 heure.
- 14 h 00
à - Piscine grands
- 15 h 00
à - Activités par groupes d'âge ; piscine moyens
- 16 h 00
à - Goûter
- 16 h 15
à - Activités par groupes d'âges, piscine petits
- 17 h 15
à - Reprise en mains collective
- 17 h 25
à - Préparation au départ

Les organisateurs de ce centre avaient proposé des postes d'animateurs aux habitants de Grosmagny. L'information avait été faite tardivement dans le village, ce qui fit qu'aucun Grosmagnien ne participa à l'encadrement.

Pour être prêts à répondre à une nouvelle demande pour cet été éventuellement, nous vous indiquons la marche à suivre pour obtenir le B.A.F.A. (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur):

* avoir 17 ans au moins, le premier jour de la session de formation

* suivre une session de formation initiale de 8 jours, par exemple, celle proposée du 4 au 12 avril 1990 à Lepuix-Gy par l'U.F.C.V. (union française des centres de vacances et de loisirs)

* effectuer un stage pratique, à Grosogny éventuellement

* suivre une session d'approfondissement ou de qualification

Ces trois étapes doivent être effectuées dans l'ordre et dans un délai de 30 mois.

FORMATION B.A.F.A.

Session de Formation initiale - Thème : animation des C.L.S.H.

- Cadre de la session

Ce stage abordera l'animation d'enfants âgés de 4 à 14 ans à l'occasion de différents temps de loisirs :

- * vacances d'été
- * petites vacances
- * mercredis
- * temps post et péri-scolaires

- Détail de la formation

Acquérir des compétences techniques en matière :

* d'animation : jeux - plein air (comment utiliser le milieu de vie des enfants et le milieu où est implanté le centre) - activités d'expression et de création (chants, danses, activités manuelles, contes, mimes, ...)

* de connaissances de la réglementation

* de connaissances spécifiques sur l'enfant et sur la relation centre de loisirs/milieu de vie de l'enfant

* de prise en charge des enfants dans des normes d'hygiène, de sécurité, d'éducation, de rythme de vie et d'impératifs de fonctionnement.

- Niveau de sortie

Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (après stage pratique et session d'approfondissement et sous réserve de mention satisfaisante)

- Renseignements pratiques

Du 4 au 12 avril 1990 à Lepuix-Gy (La Fourmilière) : cette session accueille des personnes désirant entrer en formation BAFA. Elle fonctionnera en internat et en externat. Dans le

premier cas, les stagiaires recevront un complément de formation axé sur les centres de vacances classiques (camp, colos...) ; dans le second cas, la formation sera uniquement articulée autour des loisirs quotidiens et CLSH.

TARIFS

1 950 F en internat

1 650 F en externat (demi-pension incluse)

Possibilité de bourse accordée par la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles ayant des ressources inférieures au quotient familial plafond, soit 2 850 F actuellement.

Montant : 1 175 F pour la formation théorique complète versée en deux fois.

" CHEZ PIPETTE "

En 1983, la commune engageait la procédure pour l'acquisition d'une maison pour tous. Il aura fallu un mandat pour s'appropriier le terrain et la vieille maison en ruine, en démolir le minimum mais nécessaire et en commencer la reconstruction.

En cette fin d'année, un hangar a même poussé comme un champignon, juste à côté du centre. Il nous a permis de mettre à l'abri le matériel communal et associatif.

"Centre", foyer, maison pour tous, C.L.S.H. (centre de loisirs sans hébergement), il faudra trouver l'appellation qui ira le mieux à notre maison.

Cela dépendra des fonctions qu'elle assurera et puisque son achèvement est prévu pour la fin du printemps, il est temps d'approfondir cette question. Il ne s'agit pas d'émettre ici quelques propositions puisque la politique du Conseil municipal consiste à donner à l'association du Fayé un outil dont elle aura la responsabilité. Ce sera donc à l'association de faire vivre cette maison, mais pour le montage financier, nous avons dû nous engager envers la Caisse d'Allocations Familiales sur une utilisation :

* le centre devra accueillir des enfants pendant les grandes vacances.

Plusieurs formules peuvent être alors envisagées :

* nous assurons l'organisation de ce centre aéré

* nous participons à l'organisation avec un organisme spécialisé, une association ou un village (sous forme d'échange ou de jumelage)

* nous louons à une association spécialisée (voir compte-rendu du centre aéré maternel organisé par la S.E.P. à l'école maternelle).

Hormis cette période estivale, le centre pourrait accueillir :

* toutes les activités habituelles de l'association avec un plus pour certaines personnes du 3^e âge qui n'auront plus le redoutable escalier de la mairie à monter.

* des activités nouvelles, pour les gros-magniens, vu l'espace disponible (théâtre, mur d'escalade...)

* des activités ouvertes à tout le monde (spectacle, repas, concours, expositions...)

Enfin, vous aurez la possibilité de louer le bâtiment pour des besoins personnels :

* en dehors des jours réservés pour l'association ou la mairie, les gros-magniens, prioritairement, et d'autres personnes ou collectivités pourront louer le bâtiment. Quand tous les équipements seront terminés, nous devrions pouvoir organiser un repas dansant pour 200 personnes. Plus besoin d'aller chercher ailleurs pour les grandes réunions familiales (mariage, communion, noce d'or, de diamant...) ou amicales.

Ce ne sont que quelques idées, nous attendons les vôtres pour faire vivre votre maison et lui trouver un nom...

QUAND IL NEIGE, A GROSMAGNY ...

L'un des principaux agréments de vivre dans un village à l'environnement préservé, est d'assister au spectacle des quatre saisons : les quatre actes de la splendide pièce de théâtre jouée par la Nature, en décors naturels.

C'est un privilège qui présente sa contrepartie, il faut savoir l'accepter et parfois, savoir la mériter.

La neige qu'on appelle de tous ses vœux pour le décor de Noël est une diva capricieuse. Elle ne vient pas souvent quand on l'attend, mais adore faire des surprises qui ne sont pas toujours bien appréciées, en particulier par les ex-citadins, semi-montagnards de fraîche date, habitués à être "super-déneigés" en ville, parfois, avant même que la neige ne tombe !

Administrer, c'est aussi prévoir. La municipalité ne souhaite pas privilégier la beauté du paysage à la facilité de circulation. Il n'y a pas que des montagnards poètes contemplatifs à Grosmagny, il faut penser aux gens qui travaillent loin de la maison, aux enfants qui vont aux écoles et aux services de soins, d'incendie, de dépannage et de ravitaillement.

La meilleure tactique apparaît être, comme d'habitude, celle d'aider le ciel : autrement dit, concilier la complicité de la population à "jouer le jeu", ce qui a son charme, avec les moyens techniques disponibles. La situation des habitants sur le pied des Vosges s'apparente, surtout dans le haut du village, aux conditions rencontrées en montagne. C'est beau, mais parfois, très dur. Que voit-on dans les régions comparables : de plus en plus de véhicules très bien équipés, souvent à quatre roues motrices, des pneus spéciaux hiver, un jeu de chaînes à montage rapide facile dans le coffre, placé à côté d'une bonne pelle pliante. Les "anciens" prennent la neige avec philosophie sinon bonne humeur. Les "nouveaux", après un moment d'affolement, parfois quelques appels au secours, descendent dès qu'ils le peuvent acheter de "vraies" chaussures pour remplacer leurs mocassins dernier cri, de bonnes chaussettes, une paire de gants sérieux, et les voilà déjà prêts à sortir de la maison vers la voiture qu'il convient de réhabiliter pareillement. Tout ceci fait, le problème est réglé à 80 % : reste les circonstances, difficiles voire exceptionnelles.

Empêcher la neige de tomber, si cela était possible, serait dommage. Passer le plus vite possible un coup de chasse-neige, reste la première action. Le Maire, bien placé pour observer et

subir le phénomène neige, garde la main sur le téléphone blanc. Il reste personnellement et exclusivement en liaison avec les moyens lourds d'intervention qu'il convient d'utiliser avec discernement dans le cadre d'une organisation bien au fait.

Ensuite vient le stade secondaire. Le sel sur la chaussée ne présente pas que des avantages (sauf pour les Potasses d'Alsace qui, en période de pointe, en vendent 10 000 tonnes chaque jour, soit un camion par minute !). Il faut connaître les méfaits avant d'en demander toujours plus et plus tôt. Le sel cause d'énormes dégâts écologiques, plus que le gel. Un million d'arbres périssent chaque hiver en Europe Occidentale à cause du sel. Le sel est entraîné par le ruissellement et par le vent, dans les ruisseaux, cours d'eau et étangs, ce que n'apprécient pas du tout ces autres habitants que sont ceux des milieux naturels, qui n'ont que faire de nos engins en tôle, d'ailleurs détruits eux aussi. Le sel a déjà été proscrit de nombreux pays ou sites comme la route du Ballon d'Alsace par exemple. D'autant plus que son rôle est discutable. Sous -7° , il est inefficace et il est impossible d'en garnir intégralement les voies de circulation. Là où il y a manque de sel, il y a danger imprévisible. Le nombre d'accident qui se sont produits par ce genre de surprise, a coûté plus qu'une montagne de pneus cloutés, qui restent l'arme absolue.

Nos voisins suisses ne salent pas la neige, sauf exception, ni même ne l'enlèvent ; ils déversent simplement du gravier à gros grains qui s'incruste dans le sol de neige durcie ou de glace et procure aux automobiles et même aux piétons, des clous naturels permanents.

Comme le racontait si bien Coluche avec son coupeur de bois canadien, l'hiver semble vouloir être rude parce que l'homme blanc l'a bien préparé. Mais qu'importe : il se passera bien.

LA REVOLUTION A GROSMAGNY

S'il est une manifestation qui restera dans les annales de Grosmagny, ce ne pourra être que cette commémoration du bicentenaire. L'Ami du Peuple ! Quelle épopée, et quelle réussite ! Partis de presque rien il y a un an, nous constituons, aujourd'hui le symbole culturel de tout le département du Territoire de Belfort où notre "Ami du Peuple" est reconnu comme la plus importante manifestation de commémoration du bicentenaire.

Trois mois après cette réalisation, il n'y a pas de discussion sur la politique culturelle dans notre région qui n'aborde, à un moment ou à un autre, l'exemple de notre village. En l'espace de quelques semaines, Grosmagny est sorti de l'anonymat.

N'avons-nous pas vu chez nous, un soir de répétition, le responsable de la Direction des Affaires Culturelles de la Région, venu spécialement de Besançon ? Bravant la fraîcheur en compagnie de son homologue du Conseil Général Belfortain, ces Messieurs-Dames étaient ébahis de ce qu'ils voyaient.

A une heure du matin, on leur offrit un petit réconfort, un café suivi d'une autre spécialité du cru, une petite mirabelle. La discussion dériva sur les réalisations communales et à une heure trente, nous leur faisions visiter l'école maternelle.

Quand ils partirent, un peu plus tard, ils étaient définitivement conquis par le dynamisme de Grosmagny. Après les félicitations, ils devaient nous assurer de leur soutien au cas où nous en aurions à nouveau besoin.

Tout a été écrit sur les préparatifs et la réalisation de cette manifestation, mais cette anecdote illustre bien à quel point ce spectacle a pu constituer une promotion formidable pour notre commune.

Un autre enseignement à tirer de cette réussite est l'extraordinaire pouvoir de mobilisation des habitants de Grosmagny sur ce projet qui pouvait paraître démentiel de prime-abord ; ce qui prouve que chez nous, unis, nous avons la capacité de réaliser l'extraordinaire.

Bien que n'étant pas l'initiateur du projet, le Conseil municipal a tenu à faire ce qui était en son pouvoir afin d'en faciliter la réalisation, qu'il s'agisse de la prospection

administrative, de la mise à disposition des locaux, ou de l'aménagement du site, ce qui illustre bien la nécessité d'un travail complémentaire entre la commune et l'association. Il est en effet impensable qu'une telle réalisation voie le jour sans l'aval du Conseil municipal.

Tirons-en une autre indication pour l'avenir de notre village : c'est l'absolue nécessité de la poursuite d'une collaboration étroite, commune - association, dans la perspective d'une animation de qualité.

La vitalité d'une commune, c'est aussi le développement de sa vie associative. Avec l'arrivée du centre de loisirs, c'est un nouvel outil de ce développement qui apparaît. Outil dont les possibilités seront nombreuses et dont la mise en service va constituer une nouvelle étape dans l'équipement de notre commune.

E T A T C I V I L

NAISSANCES

Valérie GOUX 13 Septembre 1989
Nelly HEIDET 21 Octobre 1989

MARIAGES

Sylvie MONNIER et Pierre JOLY le 24 Juin 1989
Florence AUBERTIN et Guy MARTIN le 26 Août 1989

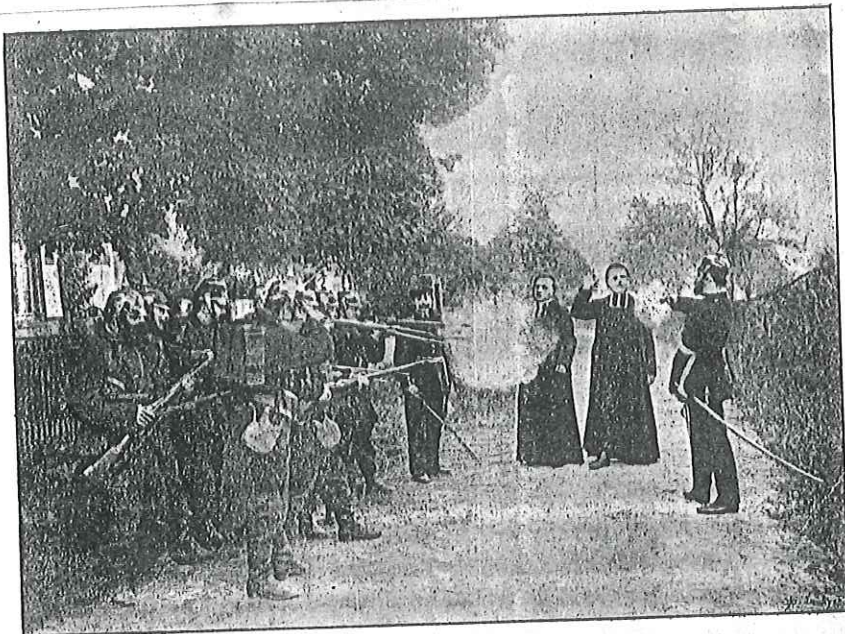
DECES

Roger LAMIELLE 04 Mai 1989 à Belfort
Pierre HOFFMANN 06 Mai 1989 à Bavilliers
Berthe HEIDET 24 Novembre 1989

DECES des personnes nées à Grosmagny et résidant à l'extérieur

Jules GRILLE le 01 Mai 1989 à Billere (64)
René HELLE le 10 Août 1989 à Belfort
Madeleine LHOTE le 24 Août 1989 à Belfort
Emélie PERRIN le 12 Octobre 1989 à Rougemont-Chateau

LE COMBAT DE GROSMAGNY



Le combat de Grosmagny, le 2 novembre 1870, est un épisode dans les manoeuvres de l'armée prussienne visant à prendre la place forte de Belfort.

Le récit qu'en fait Octave CHEVALIER dans un numéro de la Société d'Emulation constitue l'implication historique de l'édification du calvaire de la Croix des Mobiles, du monument de l'Abbé Miclo et du monument Morel.

"A la fin du mois d'octobre 1870, les Allemands étant maîtres de Strasbourg et de toutes les places de l'Alsace, sauf Neuf-Brisach et Belfort, le Maréchal de Moltke, craignant que cette dernière ville ne devint un point de concentration pour la naissante armée des Vosges, donna l'ordre au Général de Treskow, commandant la réserve de l'Armée du Rhin, de l'investir avec la première division de cette réserve.

Le 1er novembre 1870, l'Armée allemande, évaluée à 15 000 hommes s'avancait sur Belfort en deux corps, dont l'un longeait le Jura et l'autre le pied des Vosges.

Ce dernier arrivait ce jour-là à Sentheim et se mettait en marche le lendemain, par la route de Lauw, Rougemont, Etueffont-Haut et Grosmagny, se dirigeant sur Giromagny, pour encercler Belfort par le Nord.

Dans la nuit du 1er au 2 novembre, le premier Bataillon des Mobiles de la Haute-Saône, commandé par le Commandant Henri Petitguyot de Gray, cantonné à Giromagny, reçut l'ordre de se porter sur les hauteurs de Grosmagny et de défendre le passage, après avoir fait sauter la route dont les chambres de mines du mur de soutènement avaient été garnies les jours précédents.

Les compagnies de garde nationale sédentaire de Lachapelle-sous-Chaux, Giromagny, Chaux, Lepuix, Rougegoutte, quoique formées depuis peu de temps, mal exercées, et surtout mal armées, se joignent au Bataillon des Mobiles et s'avancent vers l'ennemi. Les mobiles garnissent les hauteurs de Grosmagny et les sédentaires, un peu surexcités par les rafraîchissements pris en route, vont jusqu'au-delà de Rougemont-le-Chateau, au lieu-dit, le Champ-des-Fourches où ils reçoivent le premier choc de l'avant-garde ennemie. Peu nombreux, et engagés sans ordre ni précautions, ils furent bientôt dispersés et s'éparpillèrent dans les taillis voisins, où l'ennemi dirigea une vive fusillade et lança quelques obus. Dix-sept hommes, dont deux officiers, la plupart pères de famille, furent tués. Les blessés qui n'avaient pu fuir, entr'autres le Lieutenant Géhin et le Sergent Frund, furent achevés.

Vers 11 heures du matin, l'armée ennemie arrivait à Petitmagny et se dirigeait sur le village de Grosmagny tout proche, dont les hauteurs étaient occupées par les Mobiles de la Haute-Saône, au nombre de 600 environ. Cette faiblesse numérique n'était pas leur seul désavantage. Ils n'avaient ni cavalerie, ni canons ; leur arme était le lourd et incommode fusil à tabatière. Des officiers courageux, mais inexpérimentés, les commandaient.

Ils n'avaient pas eu le temps de construire ou de creuser des retranchements ; de plus, il fut impossible de faire sauter la route, les pluies ayant inondé les fourneaux.

Dès que l'ennemi apparut sur la hauteur séparant Petitmagny de Grosmagny, la fusillade s'engagea des deux côtés. Les Prussiens établirent une batterie sur les hauteurs près d'Etueffont. La canonnade dura une heure sans faire beaucoup de mal à nos soldats, mais incendia 5 maisons du village de Grosmagny.

Les mobiles résistèrent courageusement durant deux heures, mais furent obligés de céder le terrain avant même que leurs fusils à courte portée, aient pu causer le moindre mal à l'ennemi. L'infanterie prussienne se ruait sur le centre, l'aile gauche de la petite troupe était débordée par une colonne ennemie, qui ayant tourné le pied de la montagne du "Fayé", s'était avancée sur le village, et contre laquelle ne s'opposaient que quelques escouades de réserve envoyées en grande hâte. Sur la droite, les communications étaient menacées, même en partie coupées : il fallut céder.

Les Mobiles battirent en retraite sur Belfort, laissant sur le champ de bataille 27 morts et 17 blessés. Cette résistance avait exaspéré les Prussiens. Leur colère ne connut plus de borne lorsqu'ils aperçurent, mêlés à nos soldats, quelques habitants de Grosmagny qui n'avaient pas voulu laisser aux Mobiles seuls, l'honneur et le danger de défendre leur village.

Des blessés sont achevés ; l'Abbé Miclo, vicaire à Etueffont-Haut qui avait été forcé, ainsi que Monsieur le Curé Lacreuse, de marcher en tête de la colonne ennemie, fut frappé mortellement sur le terrain du combat, où il prêtait le secours de son ministère aux blessés, par un officier prussien qui déchargeait sur lui un coup de revolver. Un autre coup de feu fut tiré par le même forcené sur le curé qui évita la balle en se jetant brusquement de côté.

Le combat avait cessé et le bataillon avait fait retraite. De nos malheureux Mobiles, il ne restait que des blessés et des morts.

C'est à ce moment qu'on vit s'avancer dans le village de Grosmagny un convoi de quelques voitures chargées de paille et de matelas venant pour relever les blessés. Seul, précédant le convoi, marchait d'un pas assuré, un homme d'une cinquantaine d'années. Son visage reflétait une grande bonté, nuancée de bonhomie, mais les yeux vifs, au regard droit et pénétrant, révélaient le courage et la résolution.

C'était Monsieur Louis Boigeol, Maire de Giromagny qui, dès les premiers coups de canon, en compagnie de Messieurs Henry, Lande, Paur, l'Abbé Claude et le Docteur Benoît, étaient partis en hâte pour Grosmagny avec quelques voitures, afin de ramener les blessés.

Arrêté dans le village par les Prussiens, injurié, menacé, il ne paraît même pas ému. Aux Prussiens qui l'entourent, il se contente de répondre dans leur langue qui lui est familière : "je suis le maire de la ville voisine, je viens secourir les blessés... Laissez-moi passer!"

Surpris de ce simple courage, les officiers prussiens interviennent et autorisent Monsieur Boigeol et ses compagnons à relever les blessés. Une des voitures se chargea de reconduire à Etueffont-Haut l'Abbé Miclo qui se plaignait de vives douleurs, sans manifester aucune récrimination contre son lâche meurtrier. Atteint d'une balle à l'abdomen, sa blessure se compliqua de péritonite et le digne prêtre devait succomber le 15 novembre dans sa cure d'Etueffont-Haut, après une lente agonie.

Presque tous les blessés étaient gravement atteints et avaient été jetés sur la paille dans deux maisons voisines du lieu du combat. Les moyens de transport étant insuffisants, trois habitants de Grosmagny prêtèrent leurs attelages de vaches et les blessés furent installés aussi bien que possible sur les charrettes, après des pansements provisoires. Le convoi se mit en route pour Giromagny. Arrivé devant la maison commune de Grosmagny, il fut signifié à Monsieur Boigeol et à ses compagnons qu'ils ne pouvaient se rendre à Giromagny, mais seulement en arrière des localités occupées par les troupes allemandes. Le village de Grosmagny était entièrement occupé par les soldats ennemis, il leur fut impossible de trouver ni une maison, ni une

chambre, pas même une grange ou une écurie pour déposer les malheureux blessés. Partout, soldats et officiers prussiens les éconduisaient dédaigneusement ; leur insistance, soit à aller à Giromagny, soit à obtenir une installation dans le village même et les refus obstinés des Allemands se heurtèrent pendant plus de deux heures, temps pendant lequel deux malheureux blessés expirèrent sur la paille des charrettes.

Ils durent se décider à les conduire en arrière à Lachapelle-sous-Rougemont où, après mille temps d'arrêt à chaque poste ennemi échelonné le long de la route, le triste convoi arriva vers deux heures du matin. Là, on put à force d'insistance, improviser une installation dans la maison d'école, les Prussiens ayant déjà disposé du collège pour leurs besoins personnels. Les blessés trouvèrent dans ce village des soins dévoués de la part de la population et du médecin de Masevaux.

Un de ceux qui avaient accompagné les blessés alla prendre des nouvelles de ses parents à Niederbruck. Il fut très surpris de trouver à Masevaux l'état-major d'un bataillon de francs-tireurs qui ne s'étaient pas montrés de toute la journée et qui délibéraient anxieusement sur la manière dont ils allaient se tirer de leur situation. Ils eurent l'adresse de filer par les hauteurs boisées et de gagner les rives du Doubs, sans rencontrer d'obstacles. Cette fuite des francs-tireurs connue des Prussiens, valut aux Giromagniens la menace du bombardement et du pillage pendant toute la journée du dimanche qui suivit l'arrivée des Prussiens dans la ville. Deux batteries d'artillerie restèrent braquées à l'entrée de Giromagny et de Rougegoutte, pendant toute cette journée.

Le lendemain, les sauveteurs apprirent que d'autres blessés s'étaient réfugiés dans la partie supérieure du village de Grosagny ou dans des maisons isolées. Ils allèrent les chercher et purent cette fois les amener à Giromagny et les placer tant à l'ambulance de Saint Pierre qu'à celle de Monsieur Boigeol, que son humanité prévoyante avait fait installer près de sa demeure. Une trentaine de Mobiles de la Haute-Saône et de Gardes sédentaires y furent soignés et arrachés à la mort.

Mais leurs épreuves n'étaient pas finies. L'ennemi renforçait et élargissait ses lignes. L'investissement de Belfort était complet. Les troupes prussiennes installaient leurs dépôts et leurs cantonnements de troupes de siège à Giromagny. Déjà les malheureux blessés voyaient apparaître l'éventualité de la captivité. Aussitôt les moins grièvement atteints sont évacués dans la montagne ou sur de lointains villages. Mais pour les autres, après quelques jours de l'installation des Prussiens dans la ville, prières, supplications, appels à la pitié, à l'humanité, à la solidarité entre soldats, tout fut inutile. Il fallut opérer le transfert des blessés à Lachapelle-sous-Rougemont où, à l'intérieur de leurs lignes, les Prussiens avaient établi les ambulances de l'armée assiégée.

C'était une nouvelle étape pour les blessés vers une dure captivité ; pour quelques-uns vers la mort. Entre une double haie de cavaliers prussiens, les chariots sur lesquels étaient étendus les Mobiles quittèrent l'ambulance de Saint-Pierre, traînés par de lourds chevaux de charrue réquisitionnés. Le convoi qui marchait lentement, mit plusieurs heures pour arriver à destination, après avoir traversé les villages mornes et désolés sous la neige. Tout était silence et tristesse, on aurait cru voir, a dit un témoin, un convoi funèbre ; les paysans se découvraient et les femmes, s'efforçant de retenir leurs larmes, se signaient au passage.

Monsieur Boigeol, dominant son émotion, prodiguait les encouragements et les consolations. Et, en effet, il ne s'est pas écoulé une semaine qu'il n'allât à Lachapelle-sous-Rougemont porter à ses chers blessés, avec des secours, le réconfort de sa présence. Si d'autres misères le retenaient à Giromagny, les blessés prisonniers voyaient arriver à sa place l'un de ses collaborateurs en bonté et en abnégation. C'était Monsieur le Docteur Benoît, dont le généreux dévouement ne s'est pas démenti un instant pendant ces tristes journées et au cours de la terrible épidémie de variole qui fit 24 morts à Grosagny, 25 à Giromagny, de novembre 1870 à mars 1871. C'était aussi Monsieur le Pasteur Abt qui jusqu'à sa mort survenue en 1901, consacra sa verte vieillesse aux malades et aux déshérités.

A l'ambulance, un seul mobile est resté : c'était le Sergent Louis May qui, âgé de 18 ans en 1870, s'était engagé volontairement dans les Mobiles de la Haute-Saône, où il avait été rejoindre ses deux frères âgés de 21 et 25 ans. Le premier d'entre eux fut blessé lui aussi au cours du combat de Grosagny d'un coup de feu à l'épaule gauche ; presque évanoui sur le champ de bataille, il fut entièrement dépouillé et fit le mort pour ne pas être achevé. La blessure du Sergent May, aggravée d'hémorragies répétées mettait ses jours en danger.

Son transfert par la route aurait été pour lui un arrêt de mort, il put rester aux bons soins du Docteur Benoît. La générosité allemande devait être de courte durée. Chaque matin, un grand diable de médecin prussien à la barbiche rouge et aux lunettes d'or assistait au pansement. Chaque matin, le Docteur Benoît lui démontrait l'impossibilité de transporter un homme en pareil état. Mais un jour vint où la discussion fut plus vive et avant même qu'on lui eût traduit le résultat, l'infortuné mobile était fixé : il devait rejoindre ses camarades. "Vous pouvez le soigner encore deux jours", avait déclaré le major prussien, "après, nous l'emmenons. Nous n'allons pas laisser un poste de douze hommes pour garder un blessé".

Le soir du deuxième jour, brusquement, la neige, comme il arrive souvent dans les contrées vosgiennes, vint à tomber à gros flocons. En quelques heures, une couche épaisse et blanche couvrait le sol. Les Prussiens étaient restés dans leur

cantonnement. Alors près du blessé survient à la dérobée celui qui l'avait une première fois sauvé. Monsieur Boigeol qui ne voulait pas qu'on conduise à la mort son dernier mobile, le cacha dans sa demeure où il le fit soigner jusqu'à son rétablissement et son départ pour son village haut-saônois.

Les morts du combat de Grosmagny furent enterrés dans une fosse commune au cimetière du village. Dix-neuf cadavres purent être identifiés, quatre autres restèrent inconnus. L'une des victimes était le Lieutenant Alfred Morel, d'une riche famille de Gray. Quelques années après la guerre de 1870, cette famille fit ériger un calvaire à l'endroit même où il tomba. La "Croix des Mobiles" comme est dénommé ce calvaire se dresse au sommet de la colline dominant Grosmagny et au bord d'une ancienne carrière proche de la route d'Etueffont.

Sur le cube de pierre formant socle se lit l'inscription suivante : "Sur ce champ de bataille coula héroïquement le sang généreux et patriotique d'Alfred Morel de Gray, le 2 novembre 1870. Sa pieuse mère par Jésus-Christ le rend à Dieu dont elle l'avait reçu. Amen"

Sur le fût de pierre que surmonte la Croix portant à sa partie supérieure un obus cannelé de 1870, sont gravés ces mots :

"Passe voyageur -
"Félicite les morts,
"Plains les vivants
"Prie pour tous
"Admire et tais-toi."

A l'entrée du village fut érigé en 1895 un monument pour commémorer le souvenir de l'Abbé Miclo. Le meurtre de ce prêtre est figuré sur un large bas-relief de bronze. Trois Prussiens menacent les deux abbés de leurs armes : l'un met en joue l'Abbé Miclo qui s'affaisse en arrière, un autre à cheval braque sur eux un revolver.

C'est au cimetière de Grosmagny que se trouve le monument élevé par Madame Morel née Perron de Gray et sa famille à la mémoire du Capitaine Morel et ses 23 compagnons d'armes.

Sur les plaques de marbre du piédestal que surmonte un haut obélisque et une croix de marbre, sont gravées ces lignes :

"Une mère éplorée à son fils, à la mémoire de leur fils et frère Pierre-Alfred Morel, Lieutenant de la Garde Mobile du 1er Bataillon de la Haute-Saône, 4^e Compagnie, tué à l'ennemi au combat de Grosmagny sous Belfort, le 2 Novembre 1870. Né à Gray le 11 mars 1832, nommé Capitaine le 28 Novembre 1870. Sous ce même mausolée reposent 23 de ces compagnons d'armes, tous dépouillés comme lui et victimes de cette malheureuse guerre."

Les noms de 19 mobiles sont inscrits sur les autres faces du monument ; ce sont :

Gérard Eugène d'Ancier, 21 ans ; Glorget Charles de Montboillon, 24 ans ; Lepaget Joseph d'Arc, 24 ans ; Magneras François de Beaujeu, 24 ans ; Noly Claude de Confracourt, 24 ans ; Briquet Nicolas de Charentenay, 24 ans ; Renaud Jean de Frétigney, 24 ans ; Roussel Jacques de Gray, 24 ans ; Thévenot Charles de Seveux, 24 ans ; Bergerot Jean d'Als, 30 ans ; Barroy Charles de Seveux, 23 ans ; Blandin Louis de Velleuxon, 22 ans ; Butey Charles de Mont-Saint-Léger, 21 ans ; Collinet Charles de Fleurey-les-Lavoncourt, 22 ans ; Coutrey Léopold des Sept-Fontaines, 23 ans ; Demay Louis de Gray, 23 ans ; Dumont Armand de Fresne-Saint-Mamès, 24 ans ; Favet Pierre de Velleuxon, 23 ans ; Fauchot Auguste de Seveux, 22 ans.

Le combat de Grosmagny qui coûta la vie à ces jeunes "moblots" de la Haute-Saône fut l'engagement le plus meurtrier de l'investissement de Belfort et un digne prélude à la courageuse défense de cette place. Malgré leur jeunesse, l'improvisation de leur formation et de leur armement, les Mobiles de 1870 tombés à Grosmagny ont droit à notre souvenir.

Leur bon vouloir était égal à celui des troupes régulières et leur amour de la patrie ne pouvait être mis en cause.

Nos jeunes gens ne doivent pas parcourir ce champ de lutte et passer devant ces monuments du souvenir avec l'indifférence de l'ignorant. Ils doivent savoir.

Que ce récit leur rappelle le souvenir de leurs anciens qui défendirent, avec leur jeunesse, le Pays Belfortain et les "Marches de l'Est".

Octave CHEVALIER